Loto Québec

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 31 janvier 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0890

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 23 janvier 2025.

En date de votre demande, Loto-Québec a une directive qui offre aux employés, dont la nature du travail le permet, de bénéficier d'un modèle hybride de travail, qui requiert néanmoins une présence au bureau à raison de deux jours par semaine minimum.

Par ailleurs en tant que propriétaire de l'immeuble où est situé le siège social, Loto-Québec a entrepris à l'automne 2022 des travaux de réaménagement afin d'adapter les espaces de travail en mode hybride et libérer les espaces vacants pour la location. Pendant les travaux, en raison de la disponibilité limitée des espaces de travail, Loto-Québec a dû maintenir temporairement un modèle de travail hybride en raison d'une journée en présentiel par semaine

À noter que les employés affectés aux opérations des établissements de jeux sont soumis à leur horaire habituel de travail.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec